

RAPPORT D'AVANCEMENT ANNUEL EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA REDD +

PAYS : RDC

PÉRIODE : 1^{er} juillet 2012 – 30 juin 2013

Ce cadre de notification pour les pays a été mis au point suivant la structure du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, du cadre logique et du cadre de mesure de la performance afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semestriel fournira à la FMT des indications sur l'avancement en matière de réalisation des activités préparatoires et d'exécution des programmes de RE, de façon à avoir des données consolidées sur la réalisation des indicateurs de résultats, de progrès et d'impacts tels que définis dans le cadre de S&E du FCPF.

Le modèle ci-dessous améliore et remplace les fiches d'étapes sur la préparation remplies actuellement par les pays avant chaque réunion du CP. Il se base également sur la structure et le contenu de la version 6 de la R-PP et de ses lignes directrices ainsi que sur le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Pour finaliser ce cadre, quelques R-PP déjà évaluées, le volet 6 du cadre de S&E et un échantillon des fiches de d'étape ont été analysées.

Le rapport doit se baser sur le système de S&E national de REDD + (volet 6 de la R-PP) et préparé en concertation avec des membres du groupe de travail chargé de la REDD ou d'un organisme équivalent. Les contributions des parties prenantes, y compris des peuples autochtones et des organisations de la société civile doivent être intégrées. Les divergences d'opinions indiquant une absence de consensus sur des questions spécifiques doivent être indiquées dans le rapport.

Le rapport annuel d'avancement de chaque pays est prévu être soumis à la FMT chaque année avant le 30 août. Une autoévaluation des progrès doit être effectuée conjointement. Une mise à jour semestrielle doit également être envoyée avant le 30 mars.

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction du rapport, objectif principal et sections. Brève description de l'appui du FCPF dans le pays.

La République Démocratique Congo (RDC) est engagée depuis 2009, dans le processus de préparation au dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+). Ce processus est piloté par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), avec l'appui du programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et de la Banque Mondiale (FCPF).

Conformément au budget inscrit dans le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) de la RDC, le financement des huit composantes a été réparti entre les deux programmes UN-REDD et FCPF. Le don FCPF a essentiellement appuyé les composantes 1a, 1b, 2b, 2c et 2d.

2. RÉSUMÉ DU RAPPORT

Résumé des avancées, des principaux résultats obtenus, particulièrement des résultats d'ensemble et des questions/problèmes majeurs survenus pendant la période couverte par le rapport.

En janvier 2009, une mission conjointe multipartenaires a conduit à la mobilisation des premiers fonds d'appui au processus REDD en RDC: 0.2M\$ du FCPF, 1.8M\$ de l'ONU-REDD.

En mai 2009, un Décret du Premier Ministre fixe la structure de gouvernance du processus par l'établissement d'un Comité National, d'un Comité Interministériel et d'une Coordination Nationale.

En mars 2010, le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD et le Comité des Participants du FCPF approuvent des financements supplémentaires pour la mise en œuvre du R-PP de la RDC (3.4M\$ du FCPF et 5.5M\$ de l'ONU-REDD).

Depuis lors la RDC s'est positionnée comme un acteur majeur, crédible, et reconnu de la REDD+ et ce, tant sur la scène internationale que sur un plan national, du fait de la dynamique impulsée auprès de nombreux partenaires techniques et financiers. La RDC peut en effet porter à son crédit les réalisations suivantes :

- Premier pays à avoir son **R-PP validé** par ONU-REDD et FCPF
- Premier pays à avoir un **Plan d'Investissement validé** par le Forest Investment Programme (FIP), sécurisant un engagement de 60 millions de USD en juin 2011 ;
- Premier pays africain à se doter en 2012 d'un cadre réglementaire portant sur **l'homologation des projets REDD+** et sur l'établissement d'un **Registre National REDD+** ;
- Premier pays à se doter d'un **Système National de Surveillance des Forêts** (www.rdc-snsf.org) ;
- **Consensus national atteint en avril 2012 sur les moteurs de la déforestation**, sur la base de nombreuses études qualitatives et quantitatives ;
- Mise en œuvre de **six projets-pilote REDD+** financés par le Fonds Forestiers pour le Bassin du Congo (CBFF) à hauteur de 24 millions de USD ;
- Un des premiers pays au monde à développer ses **standards nationaux REDD+** conformes aux principes de l'UNFCCC (COP16 de Cancun) et un Système d'Information sur les Standards (SIS);
- Mise en place du **Réseau des Parlementaires GLOBE en RDC** et d'un groupe de travail législatif sur la REDD ;
- Stratégie d'alignement REDD+, visant à aligner des projets traditionnels sur des objectifs REDD+ .

La RDC a par ailleurs été saluée pour le caractère hautement participatif de son processus de préparation à la REDD, en consultant de façon permanente et intense un ensemble d'acteurs allant des administrations publiques à la société civile, au secteur privé, et aux partenaires techniques.

En **juin 2012, une évaluation à mi-parcours de son processus REDD** sur la base du R-Package et sur financement FCPF recommande de finaliser la Stratégie Nationale REDD+, sur la base des études produites et notamment du consensus atteint sur les causes de la déforestation, et ce, afin d'entrer progressivement en phase d'investissement.

La **Stratégie Nationale cadre REDD+** est donc établie sur bases de nombreuses consultations et **validée en Conseil des Ministres en Novembre 2012**. Cette stratégie vise à contribuer activement à une croissance verte durable fondée sur le développement humain, et définit des modalités de mise en œuvre très inclusives encadrées par des mesures de sauvegarde pertinentes en cours de validation.

La mise en œuvre de cette Stratégie s'appuie sur un mécanisme financier spécifique, le **Fonds National REDD+ établi en novembre 2012** par la signature d'un Protocole d'Accord entre le Ministère des Finances et le PNUD/MPTF, servant comme agent administratif intérimaire.

Prochaines étapes pour la période suivante (principaux points uniquement).

2013: Une année charnière vers l'entrée en phase d'investissement et la montée en échelle pour une mise en œuvre de la Stratégie REDD

Forte de sa Stratégie Nationale REDD+, la RDC souhaite en 2013 conférer l'impulsion nécessaire pour passer de la préparation à l'expérimentation concrète à grande échelle, des outils, des mesures et activités proposées, tout en explorant la diversité des contextes d'intervention.

Afin de consolider sa phase de préparation à la REDD, la RDC a soumis une requête de financement complémentaire au FCPF. L'objectif consiste notamment à : (i) achever complètement la phase de préparation, selon les indicateurs de R-Package, (ii) d'opérationnaliser les outils de mise en œuvre, dont le système de comptabilité nationale (MRV), le Registre National REDD+, et (iii) assurer le déploiement de la REDD en provinces.

Afin d'asseoir sa volonté à engager les réformes nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite des investissements REDD sur le terrain, le Gouvernement a intégré en mai 2013, cinq actions REDD+ à sa **Matrice de Gouvernance Economique**, cadre de suivi de la mise en œuvre des réformes avec les institutions financières multilatérales. La RDC s'est engagée avec l'appui de ses partenaires à mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire, à avancer sur ses réformes foncières et forestières, et à encadrer les investissements dans les secteurs miniers et hydrocarbures afin de minimiser leur impact sur la déforestation et la dégradation des forêts.

Aujourd'hui, la RDC se donne deux objectifs principaux pour mettre en œuvre sa Stratégie Nationale REDD+ :

- le développement dans une approche juridictionnelle intégrée, d'un Programme de Réduction d'Emission sur un vaste territoire (la future Province de Mai Ndombe, 12 M ha) dont la Note d'Idée de Programme (ER-PIN) a été présentée au Fonds Carbone du FCPF en juin 2013 ;
- une première capitalisation de son Fonds National REDD+ d'ici fin 2013 et donc la mise en œuvre de son Plan d'Investissement associé visant à cadrer la programmation des réformes habilitantes et des activités sectorielles et géographiques. Les activités ainsi mises en œuvre devront contribuer à nourrir le modèle de développement vert voulu par le Gouvernement et seront financées sur la base des résultats produits (*performance-based*), mesurés par le système MRV.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RÉALISATIONS PENDANT LA PÉRIODE

La section ci-dessous doit fournir des données qualitatives et quantitatives sur le progrès réalisé par rapport aux résultats attendus dans chaque sous-section. Les informations fournies doivent être cumulatives. Si les informations ne sont pas disponibles ou non pertinentes, indiquez « non applicable – n/a ».

3.1 AVANCÉES EN TERMES D'IMPACTS (si des données sont disponibles)

Insérez ici toute information qualitative ou quantitative disponible pour les critères/indicateurs suivants.

Quantité de réduction (en tonnes) d'émissions de CO₂ issues du déboisement et de la dégradation forestière dans le pays pendant la période couverte par le rapport, en comparaison avec le REL/REL mesuré, le cas échéant (*Indicateur I.1.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Niveau de référence national des émissions forestières (REL)/Niveau de référence (RL) défini : NA

Réduction en tonnes pendant la période couverte par le rapport en comparaison avec le REL/RL : NA

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pendant le processus de R-PP (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source</u> : PNUD	<u>Montant fourni</u> : 3 110 690
<u>Source</u> : FAO	<u>Montant fourni</u> : 2 926 450
<u>Source</u> : PNUE	<u>Montant fourni</u> : 1 346 060

Montant des investissements autres que du FCPF reçus pour la mise en œuvre des programmes de RE (par ex. PIF, bailleurs bilatéraux, secteur privé), le cas échéant (*Indicateur I.2.B.i. du Cadre de S&E du FCPF*) :

<u>Source</u> : FIP	<u>Montant fourni</u> : 60 000 000
<u>Source</u> : Norvège	<u>Montant fourni</u> : 2 500 000
<u>Source</u> : CBFF	<u>Montant fourni</u> : 24 000 000
<u>Source</u> : OIBT	<u>Montant fourni</u> : 600 000

Niveau de participation et d'engagement des multiples parties prenantes dans le processus de prise de décision relative aux réductions d'émissions et à la gestion des ressources forestières (*Indicateur I.3.A du Cadre de S&E du FCPF*) :

Veillez décrire le processus d'engagement et de concertation mis en œuvre :

Le processus national REDD est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. La CN-REDD dispose de bureaux ouverts et accueille en permanence les représentants des parties prenantes qui la sollicitent. Un dialogue constant a été instauré avec la société civile organisée en plate-forme commune appelée Groupe de Travail Climat REDD (GTCR). De nombreuses réunions de concertation ont été tenues de manière ordinaire ou en réponse à des besoins ponctuels. Si les vues sont parfois divergentes, le dialogue a toujours été maintenu et le MECNT a assuré un rôle d'arbitrage et de facilitation lorsque nécessaire. Ce processus renforce progressivement la confiance entre les acteurs et la dynamique de partenariat. Il se heurte néanmoins à des lacunes en termes de capacités et de structuration de la société civile. La CN-REDD a proposé d'appuyer le GTCR en ce sens.

La participation a été aussi forte au niveau de l'administration. De multiples chantiers ont vu le jour, notamment sur la programmation FIP ou encore le dialogue politique. De manière concrète, la mise en place des trente groupes de coordination thématique (GCT) en janvier 2011 et leur évolution vers seize coordinations thématiques (CT) en février 2012 ont permis de mobiliser des représentants de dix-sept ministères différents couvrant l'ensemble des domaines essentiels et pertinents pour la REDD+.

Le secteur privé a systématiquement participé aux ateliers de discussion. Dans la phase préliminaire de préparation, le secteur privé n'avait pas forcément mesuré l'étendue des enjeux. Avec les travaux de programmation, notamment dans le cadre du FIP, et l'entrée en phase d'investissement, le secteur privé se mobilise.

Sur toutes les composantes du R-PP (consensus national sur les causes de la déforestation, stratégie d'investissement FIP, stratégie nationale, préparation des standards socio-environnementaux, etc.), y compris lors de sa préparation, des plans complets de consultation et de participation de la société civile et du secteur privé ont été élaborés et déployés.

Pour ce qui concerne les activités spécifiques à l'information, l'éducation et la Communication (IEC), la CN-REDD dispose d'une cellule dédiée, responsable d'une grande diversité d'actions:

☑ Réalisation des universités Internationales REDD. Grand événement de formation intensive à la REDD et au développement durable ouvert au public.

- 2010 : 9 journées de formation, 300 bénéficiaires au total, 110 participants chaque jour, 10 pays africains représentés

- 2011 : 10 journées de formation, 800 bénéficiaires au total, 300 participants chaque jour, examen réussi pour 200 participants

☑ Organisation ou soutien actif à plus de quarante événements de formation et de sensibilisation auprès de différentes catégories d'acteurs (universités et écoles, réseaux de journalistes, confessions religieuses,

jeunesse, peuples autochtones, ONG, provinces...) - Illustration : Forum de la jeunesse pour Rio+20 et campagne de plantation avec 3 000 jeunes de Kinshasa, concert de sensibilisation et appui à la production de chansons d'éducation (juin 2012)

☒ Réalisation et diffusion de supports de communication, notamment de cinq saynètes radio et autant de saynètes TV pour sensibiliser la population congolaise en général à la REDD. Calendriers, dépliants, articles de presse, émissions télévisées...

La Coordination Nationale a souhaité réorganiser son équipe et son fonctionnement en septembre 2011 afin d'accélérer les réalisations en matière d'IEC. En partenariat avec la société civile et la cellule de communication du MECNT, un plan d'action a été actualisé et mis en œuvre, comprenant notamment:

- ☒ un site internet et un registre complet de toutes les activités d'IEC depuis 2009 ;
- ☒ Des outils de diffusion d'IEC REDD plus systématiques (chansons et concerts, films...);
- ☒ une réforme du programme éducatif national en matière de REDD, de climat et d'environnement ; un plan de communication et un programme de renforcement des capacités pour la période 2013-2016 ;
- ☒ un plan de mise en œuvre de la campagne dans les territoires en cours de déploiement ;
- ☒ un plan de déploiement d'un réseau de radios de proximité pour REDD ;
- ☒ un plan de préparation de la société civile en cours de déploiement.

Veillez décrire le niveau de participation et d'engagement des catégories de parties prenantes suivantes :

- Agences gouvernementales : très élevé. Ont ainsi été impliqués la CN REDD, la MECNT, la Primature, la Vice-Primature/Budget, les Finances, les parlementaires, les Gouvernorats, les ETD
- Populations autochtones : élevé. Présents/représentés à travers les GCT, le GTCR, dans le cadre du processus SESA.
- Autres communautés tributaires des forêts, le cas échéant : les communautés locales, la société civile à travers les nombreuses consultations, faites dans le cadre de : SESA (Kasai Occidental, IKasai Orientale, Bandundu, Bas-Congo, Orientale, Katanga, Equateur), RPP (Bas-Congo, Orientale), FIP (Orientale, Bandundu, Kasai), FAO (11 Provinces), standards (Or, Katanga, NK, SK, BC, Maniema)
- Femmes : élevé
- Jeunes : élevé
- Organisations de la société civile : très élevé (GTCR, GCT)
- Organismes privés : modéré (atelier Plan investissement FIP, projets pilotes CBFF)
- Bailleurs : très élevé (Norvège, ONU REDD, FCPF, BAD, OIBT, UE, GIZ, JICA, DfID, USAID/CARPE)
- Autres, veuillez préciser : ONG et centres de recherche nationaux, régionaux et internationaux (WWF, CI, OSFAC, OFAC, WRI, WCS, IASSA, MI, CIRAD, CIFOR, UCL, ERAIFT)

Nombre et type de réformes politiques initiées, achevées ou en cours conformes aux normes de la REDD+, le cas échéant (*Indicateur I.3.B. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Nombre de réformes politiques pendant la période couverte par le rapport :

- Achevées : loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, arrêté portant homologation des projets REDD+
- En cours : réforme foncière, code des hydrocarbures, loi agricole, loi portant conservation de la nature

Veillez décrire ces réformes politiques :

3.2 AVANCÉES EN TERMES DE PROGRÈS ET DE RÉSULTATS

3.2.1. Avancement de la préparation à la REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, décrivez brièvement les progrès réalisés pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire du pays (*Indicateur 1.A. du Cadre de S&E du FCPF*) :

Avancées pendant la période couverte par le rapport en matière de développement du dossier préparatoire :

La phase de préparation au processus REDD+ en RDC a connu des avancées significatives pendant la période couverte : stratégie nationale finalisée et validée, processus SESA quasi-finalisé, soumission et acceptation de la requête de fonds additionnels (5M\$).

- Résultats

Veillez indiquer quels volets et sous-volets de la R-PP de votre pays ont reçu un financement du FCPF à travers la subvention pour la préparation à la REDD+ (>3,4 millions USD)

Volets	Sous-volets	Financement du FCPF (Oui/Non)
1. Organisation de la préparation et consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	Oui. Le décret du PM de novembre 2009 a mis en place le cadre institutionnel actuel de gestion, comprenant un Comité National, un Comité Interministériel et une Coordination Nationale. Cette dernière est en train de subir un réaménagement de ses ressources humaines en vue de l'adapter aux nouvelles missions qui lui sont confiées
	1b. Consultation, participation et sensibilisation	Oui. Le processus national REDD+ est fortement participatif, consultatif, transparent et inclusif. Une cellule spécifique dédiée aux activités spécifiques à l'information, l'éducation et la communication (IEC) a été mis en place
2. Préparation de la stratégie de REDD+	2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières	Oui. L'étude des causes de la déforestation et la dégradation forestière a été réalisée en 2010 et le consensus national qui s'en est dégagé a déterminé les causes directes et indirectes de la DD, ouvrant ainsi la voie à l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+
	2b. Options stratégiques de la REDD+	Oui. La RDC s'est dotée d'une Stratégie Nationale cadre REDD+ en novembre 2012. Celle-ci se décline en 7 piliers stratégiques, dont 3 sectoriels (agriculture, énergie, forêt) et 4 habilitants (gouvernance, aménagement du territoire, sécurisation foncière et démographie)
	2c. Cadre de mise en œuvre	Non
	2d. Impacts sociaux et environnementaux	Oui. La CN REDD a recruté un consultant pour mener à bien la SESA : des consultations ont été conduites aux niveaux provincial et national, des cadres de gestion (généraux et spécifiques) ont été élaborés
3. Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence		Non
4. Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	4a. Système national de suivi forestier	Non
	4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les	Oui à travers le CGES de la SESA

	sauvegardes	
--	-------------	--

Niveau de mise en œuvre de la R-PP¹ dans son ensemble :

Veillez décrire l'étape actuelle de mise en œuvre de la R-PP :

La RDC se trouve dans une phase charnière entre la phase de préparation et d'investissement, avec la validation de la Stratégie nationale REDD+ en novembre 2012. Cependant certains outils de mise en œuvre doivent être finalisés pour satisfaire à l'ensemble des 35 critères du R-Package.

¹*Veillez noter que vous pouvez évaluer l'avancée de la mise en œuvre des volets et des sous-volets de la R-PP dans le tableau qui se trouve dans les pages suivantes.*

Niveau de réalisation des étapes prévues par la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD) (1.3.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

<u>Étapes prévues :</u>	<u>Niveau de réalisation² :</u>	<u>Suivi³ :</u>
1.1. Coordination du processus de préparation	Décret instituant les organes REDD+ dont la CN REDD. Recrutement des agents de la CN REDD, dont Coordonnateur National et experts nationaux et internationaux, Coordonnateur de la Décentralisation et 11 PFP. Frais de fonctionnement (loyer, mobilier, véhicule)	<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p> Progrès substantiels</p> <p><i>Expliquez pourquoi : les niveaux de réalisation indiqués dans la colonne précédente sont suffisamment éloquentes pour en déduire que les progrès effectués dans les domaines de la coordination et préparation générales du processus REDD+ sont importants. Toutes les étapes prévues d'être financées par le don FCPF (listées ci-contre) ont été menées à bien. Seule l'étape 3. a pris du retard.</i></p>
1.2. Consultations multipartites	Recrutement d'un spécialiste IEC et élaboration d'un plan de consultations initiales dans 5 Provinces. Sessions d'information et formation pour les différentes parties prenantes. GTCR, universités REDD, site internet.	
2.a. Préparation de la Stratégie nationale REDD+	Stratégie cadre validée en novembre 2012 par le Gouvernement et les partenaires et présentée à la communauté internationale à la COP18 (Doha)	
2.b Préparation du cadre de mise en œuvre	Elaboration du Registre et publication de l'arrêté portant homologation des projets REDD+	
2.c. SESA	Consultations SESA et documents (CGES et cadres spécifiques) quasi-finalisés	
3. Scénario de référence	Appui aux enquêtes ménage	

²Les pays doivent fournir des données sur le niveau global de réalisation des étapes prévues dans l'accord de subvention pour la préparation et, le cas échéant, dans l'accord de subvention supplémentaire d'un montant à hauteur de 5 millions USD. Par exemple, dans le cadre de l'accord de subvention pour la préparation (>3,4 millions USD), les pays doivent fournir des informations sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation à la REDD+ et des concertations pluripartites ; (ii) la contribution à la conception de la stratégie nationale de REDD+ et (iii) à la préparation d'un scénario national de référence pour la REDD+.

³Le niveau de réalisation des étapes prévues selon les termes de l'accord de subvention pour la préparation sera résumé à l'aide de la notation du résultat général, exprimée sur une échelle de quatre couleurs, suivie d'une justification. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée.

L'échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

Degré de réalisation des étapes prévues par volet et sous-volet de la R-PP (1.3.c. du Cadre de S&E du FCPF).
 Les pays doivent évaluer l'avancement de la mise en œuvre du volet de la R-PP une fois par an, dans un rapport soumis avant le 30 août de chaque année

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 1 de la R-PP – Organisation de la préparation et consultation	<p>Sous-volet 1a – Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ <i>Objectif: mettre en place des dispositifs nationaux pour gérer et coordonner les activités de préparation à la REDD + tout en intégrant la REDD + dans des stratégies de plus vaste portée</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) responsabilisation et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels ; (iii) mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle ; (iv) capacité de supervision technique ; (v) capacité de gestion des fonds ; (vi) mécanisme de remontée d'informations et de recours</i></p>	Mise en place des organes de gestion du processus REDD+	Mis en place effective par décret du 26 novembre 2009, réunions des Comités et travaux de la CN REDD	Opérationnalisation du Fonds National REDD+ (FN)	TdRs du FN validés par le Gouvernement, Plan d'investissement quasi-finalisé, décret instituant le FN encore en attente	<p> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i> Les dispositifs nationaux de gestion sont bien en place, impliquant le MECNT mais aussi le Ministère des Finances.</p>

⁴Le niveau de réalisation des étapes prévues pour chaque volet de la R-PP doit faire l'objet d'une autoévaluation et d'un rapport, ainsi que d'un résumé à travers une note d'avancement générale, exprimée de manière qualitative sur une échelle de quatre couleurs puis justifiée brièvement. Si l'évaluation n'est pas applicable, l'option « non applicable » peut être sélectionnée. Cette échelle de couleurs est basée sur le système inclus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire. Les critères d'évaluation du dossier préparatoire sont inclus pour aider les pays à identifier, à planifier et à suivre les avancées en matière de préparation à la REDD+ en fonction des aspects principaux et des résultats souhaités tels que prévus dans le cadre d'évaluation du dossier préparatoire.

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
<p>Sous-volet 1b – Consultation, participation et sensibilisation</p> <p><i>Objectif: Vaste consultation et participation des principales parties prenantes aux futurs programmes de REDD+ afin d'assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décision</i></p> <p><i>Critères d'évaluation :(i) participation et engagement des principales parties prenantes ; (ii) processus de consultation ; (iii) diffusion de l'information et accès à l'information ; (iv) utilisation et divulgation des résultats des consultations</i></p>	Mise en place d'un processus participatif inclusif multipartite	GCT, Universités REDD+, IEC, GTCR, multiples consultations provinciales	Validation de la stratégie nationale, site web, plan national de communication	Effectué, site opérationnel mais pas encore mis à jour, plan communication validé mais pas encore mis en œuvre	<p> Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i> Toutes les parties prenantes ont été impliquées dans cette phase préparatoire, à travers des mécanismes parfois innovants comme les GTCR, les universités d'été ou encore les saynètes radiodiffusées.</p>

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ <i>(Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)</i>
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 2 de la R-PP – Préparation de la stratégie de REDD+	<p>Sous-volet 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières</p> <p><i>Objectif: identification des principaux facteurs de déforestation et/ou de dégradation forestière ainsi que des activités liées à la conservation, à la gestion durable des forêts et au renforcement des stocks de carbone forestier</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) évaluation et analyse ; (ii) hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts ; (iii) liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+ ; (iv) plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance et (v) conséquences pour les lois et politiques forestières</i></p>	Etude sur les facteurs de la déforestation	Travaux UCL, PNUE, société civile, FAO, consensus national	Coordination multi-sectorielle pour permettre d'intégrer ces facteurs de DD dans les piliers de la stratégie nationale REDD+	Plan d'investissement du FN élaboré sur base des facteurs de DD reconnus	<p> Progrès substantiels</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i> La stratégie nationale et le plan d'investissement sont fondés de façon fidèle sur les causes DD identifiées de manière consensuelle. Il faudra s'assurer que cela est bien pris en compte dans la réforme foncière en cours et dans les futurs schémas d'aménagement du territoire</p>

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2b : Options stratégiques de la REDD+ <u>Objectif</u> : Développer un ensemble de politiques et de programmes de réponses aux facteurs de la déforestation et/ou de la dégradation forestière <u>Critères d'évaluation</u> : (i) sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD+ ; (ii) évaluation de la faisabilité ; (iii) incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Identification des options à l'aide des GCT	Version préliminaire de la stratégie nationale (corpus programmatique v0)	Finalisation des piliers de la stratégie	Piliers validés et début de hiérarchisation dans le Plan d'Investissement du FN	 Progrès substantiels <i>Expliquez pourquoi :</i> Les options d'activités et mesures REDD ont bel et bien été couchées sur papier. Elles ont été, dans la mesure du possible, intégrées aux politiques prévues dans les secteurs affectés par la REDD+.
Sous-volet 2c : Cadre de mise en œuvre <u>Objectif</u> : Définir des dispositifs institutionnels, économiques, légaux et de gouvernance crédibles et transparents pour mettre en œuvre les options stratégiques de la REDD+ <u>Critères d'évaluation</u> : (i) adoption et application de lois et de réglementations ; (ii) directives de mise en œuvre ; (iii) mécanisme de partage des avantages ; (iv) registre national de REDD+ et système de suivi des activités REDD+	Mise en place du Registre national et système de suivi	Identification de l'outil Moabi	Registre opérationnel avec des options validées	Options de partage des revenus identifiées	 Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires <i>Expliquez pourquoi :</i> Le Registre est en place et doit monter en puissance au fur et à mesure que les travaux connexes (SIS, SESA) sont réalisés.

Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (Veuillez faire votre sélection dans le barème de notation)
	Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Sous-volet 2d : Impacts sociaux et environnementaux <u>Objectif</u> : Garantir le respect de l'Approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) spécifique au pays <u>Critères d'évaluation</u> : (i) analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales ; (ii) conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts ; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale	Installation du comité de suivi des risques et co-bénéfices sociaux et environnementaux de la REDD+, recrutement d'un consultant fin 2011 pour conduire le SESA et produire le CGES	Validation des différentes étapes des standards et du SESA par le Comité, organisation de consultations et élaboration de versions intérimaires par le Consultant	Finalisation de la SESA (CGES) fin 2012	SESA finalisée fin 2013	 Progrès substantiels <i>Expliquez pourquoi :</i> Malgré des retards de calendrier, ce chantier a connu beaucoup d'avancées pendant la période couverte et est sur le point d'être finalisé.
Volet 3 de la R-PP - Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence <u>Objectif</u> : Développement d'une approche générale d'établissement d'un REL/RL <u>Critères d'évaluation</u> : (i) démonstration de la méthode ; (ii) utilisation des données historiques et adaptation à la situation nationale ; (iii) faisabilité technique de l'approche méthodologique et conformité aux directives de la CCNUCC et aux lignes directrices du GIEC	Scénario de référence national	Etude UCL 2011, données OSFAC/FACET 2000-2010	Finalisation du niveau de référence par les travaux UCL	Travaux UCL v0, réunion restitution prévue fin 2013	 Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires <i>Expliquez pourquoi :</i> Travaux en cours de finalisation

	Sous-volet	Progrès général		Progrès par rapport aux objectifs annuels		Suivi ⁴ (<i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation</i>)
		Étapes prévues	Progrès cumulé par rapport aux étapes	Objectif annuel attendu	Étapes vers la réalisation de l'objectif annuel	
Volet 4 de la R-PP : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	<p>Sous-volet 4a : Système national de suivi forestier</p> <p><i>Objectif : Concevoir et mettre au point un système opérationnel de suivi forestier et décrire l'approche d'amélioration de ce système sur le temps</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) explication de la méthode de suivi ; (ii) démonstration des premières phases d'application ; (iii) dispositifs et capacités institutionnels - Forêts</i></p>	Mise en place d'un SNSF	SNSF en cours	Outil opérationnel grâce aux données FACET, TerraCongo/FAO, projet COMIFAC	Travaux DIAF, FAO (Kasai), JICA (Kasai), IFN	<p>⚠ Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p> <p><i>Travaux en cours de finalisation</i></p>
	<p>Sous-volet 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</p> <p><i>Objectif : Préciser les aspects non liés au carbone prioritaires pour le suivi national</i></p> <p><i>Critères d'évaluation : (i) identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents ; (ii) suivi, notification et échange d'informations ; (iii) dispositifs et capacités institutionnelles – Sauvegardes</i></p>	Mise en place d'un SIS et d'un système MRV national (carbone + gouvernance, biodiversité)	Mise en place des systèmes en cours	Opérationnalisation des systèmes	Coordination entre bailleurs pour finaliser SIS début 2014 (groupe d'experts)	<p>⚠ Progrès satisfaisants, améliorations nécessaires</p> <p><i>Expliquez pourquoi :</i></p> <p><i>Travaux en cours de finalisation</i></p>

Taux de décaissement de la subvention du Fonds de préparation financé par le FCPF (>3,4 millions USD), en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Subvention du Fonds de préparation – taux de décaissement par rapport aux prévisions	75%	<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p> Jusqu'à 10% d'écart</p>

Taux de décaissement du budget total de la R-PP en pourcentage (1.3.d. du Cadre de S&E du FCPF) :		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement du budget de la R-PP par rapport aux prévisions.	50%	<p><i>Veillez faire votre sélection dans le barème de notation :</i></p> <p> Jusqu'à 10% d'écart</p>

3.2.2. Éléments clés des systèmes de paiement basés sur la performance des réductions d'émissions générées par les activités REDD+

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats ci-dessous, répondez brièvement aux questions suivantes	
La comptabilité du carbone, les éléments de programme et la fixation des prix fonctionnent-ils comme prévu dans votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.A. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p> <p><u>Veillez décrire le progrès réalisé :</u></p>
Le schéma de partage des avantages est-il mis en œuvre selon les prévisions dans le cadre de votre projet pilote, le cas échéant ? (Indicateur 2.B. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p> <p><u>Veillez décrire le progrès réalisé :</u></p>
Pourcentage et/ou montant des avantages monétaires partagés avec les bénéficiaires dans le cadre d'un projet pilote approuvé, le cas échéant (Indicateur 2.C. du Cadre de S&E du FCPF)	<p> Non applicable</p>

- Résultats

Votre pays a-t-il soumis des idées préliminaires ou un Programme de RE au Fonds Carbone et /ou à d'autres ? (2.3.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/Non	<u>Veillez décrire brièvement le contenu de ces idées préliminaires ou du Programme de RE :</u>

Votre pays a-t-il signé un Contrat d'achat de réductions d'émissions (ERPA) ? (2.4.b du Cadre de S&E du FCPF) :	
Oui/Non	<u>Veillez décrire brièvement le contenu de cet ERPA :</u>

Montant et date des décaissements du Programme de RE par rapport aux prévisions, le cas échéant (2.5. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Date :	Montant fourni : N A
Date :	Montant fourni : N A
Date :	Montant fourni : N A

3.2.3. Engagement des parties prenantes pour maintenir ou renforcer les moyens de subsistance des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche à la REDD +

- Progrès

Pour résumer l'évaluation des résultats, veuillez décrire les indicateurs relatifs à la conservation de la biodiversité et au développement des moyens de subsistance des communautés forestières inclus dans le Programme de RE, le cas échéant (Indicateur 3.A. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Montant :	Veuillez décrire comment ces financements ciblent la conservation de la biodiversité et le développement des moyens de subsistance des communautés forestières :

Veuillez fournir des exemples pertinents d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+, le cas échéant (Indicateur 3.B. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Exemples d'avantages sociaux et environnementaux inhérents à la REDD+ :	

- Résultats

Nombre d'exemples d'actions auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement, le cas échéant (3.1.a. du Cadre de S&E du FCPF) :	
Nombre :	Veuillez décrire ces actions de renforcement des moyens de subsistance et de conservation de la biodiversité ainsi que de réhabilitation auxquelles les populations autochtones, les organisations de la société civile et les communautés locales participent activement :

Nombre de représentants des peuples autochtones et des OSC du pays REDD (hommes/femmes) ayant bénéficié avec succès des programmes de formation du FCPF (3.1.b. du Cadre de S&E du FCPF) :			
Indiquez la formation proposée :	Durée (en nombre de jours)	Nombre de participants	 Nombre ciblé d'hommes et de femmes à former dans chaque pays à définir
1. Stratégie cadre REDD 2. Sauvegardes Sociales et Environnementales REDD	40 Jrs GTC (élaboration stratégie) 10 jrs Elaboration du CGES dans 6 Provinces	Nombre d'hommes / nombre de femmes + 1280	

	8 jrs Atelier de deuxième cercle SESA		
--	---------------------------------------	--	--

Fréquence des réunions des plateformes d'engagement des parties prenantes (3.2.a. du Cadre de S&E du FCPF) :

Fréquence : continue	 Fréquence ciblée à définir
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales ? (3.2.b. du Cadre de S&E du FCPF) :

Oui/Non : NA	<u>Veillez décrire ces activités ciblant le maintien ou le renforcement des moyens de subsistance des communautés locales :</u>
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le dossier préparatoire de votre pays (dans le cadre des stratégies nationales de REDD+ et des systèmes de suivi) et/ou votre Programme de RE incluent-ils des activités ciblant la conservation de la biodiversité ? (3.2.c. du Cadre de S&E du FCPF) :

Oui/Non : NA	<u>Veillez décrire ces activités ciblant la conservation de la biodiversité :</u>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Le dossier préparatoire de votre pays et/ou le Programme de RE incluent-ils une ESES, des mécanismes opérationnels de recours et un CGES qui concentre les résultats de l'ESES(3.2.d. du Cadre de S&E du FCPF):

Oui/Non :	Si oui, veuillez faire votre sélection dans le barème de notation :  Non applicable
	<u>Veillez décrire les mesures mises en œuvre :</u>

3.2.4. Partage des connaissances

Votre pays a-t-il mis au point et publié des produits de partage des connaissances en matière de REDD+ avec l'appui du FCPF ?

Oui/Non :	<u>Veillez fournir la liste des publications sur les connaissances en matière de REDD+ pendant la période concernée par ce rapport, le cas échéant : CDs, brochures</u>
-----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	produites à l'occasion des universités d'été, produits de partage avec l'appui du World Bank Institute
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Combien de personnes ces publications ont-elles atteintes, le cas échéant ?	
<u>Nombre global par produit</u> : 3000	
<u>Nombre d'hommes</u> : 70%	
<u>Nombre de femmes</u> : 30%	

Des experts de votre pays ont-ils participé à une activité éducative Sud-Sud ? Si oui, combien ? (hommes et femmes)		
<u>Oui/Non</u> :	<u>Indiquez les activités éducatives Sud-Sud</u> : voyages d'études Brésil Terra Congo protocole d'accord avec l'INPE, projet COMIFAC à Isangui	<u>Nombre d'hommes</u> : 30 <u>Nombre de femmes</u> : 8

4. PROBLÈMES, DÉFIS ET RISQUES

Cette section doit présenter tout problème, difficulté ou contrainte rencontré par le pays pour parvenir aux résultats attendus en matière de REDD+ (résultats, progrès et impacts possibles), les causes principales et l'incidence sur le plan de travail. Les actions prises pour surmonter ou gérer ces contraintes/difficultés/problèmes doivent être décrites. Chaque problème/contrainte doit faire l'objet d'un paragraphe distinct, indiquant les changements proposés du plan de travail au cours du semestre/de l'année à suivre, le cas échéant.

Une contrainte réside dans le cadre légal et réglementaire dont le processus de réforme suit son cours. Les changements de pratiques et in fine de mentalités des populations constituent un grand défi. Ne pas passer le bon message, construire des attentes trop grandes ou ne pas atteindre les masses sont des risques à prendre en compte dans cette phase charnière de la REDD+ en RDC.

Le pays doit effectuer un suivi de toute modification des hypothèses à la base de l'intervention du FCPF au niveau national ainsi que de tout risque majeur. Cette section doit expliquer sous une forme narrative tout changement du niveau de risque pour toutes les hypothèses de départ ou décrire de nouveaux risques qui auront une incidence sur le plan de travail et l'intervention du FCPF pour l'année à suivre et au-delà, ainsi que toutes les mesures nécessaires en réponse à ces changements.

Le risque pays ne devrait pas changer. La situation d'insécurité persistante qui prévaut à l'est du pays a déjà été prise en compte dans les analyses antérieures et fait l'objet d'une surveillance continue. Les Concertations nationales qui viennent de se tenir en RDC doivent justement déboucher sur une solution consensuelle à ce problème.

5. PRINCIPALES LEÇONS APPRISES

Cette section décrit les leçons apprises depuis le début du processus de préparation. S'agissant d'un rapport semestriel, cette section doit être relativement approfondie et faire référence à la documentation pertinente et/ou aux événements relatifs aux aspects pertinents à la préparation au financement carbone dans le cadre de la REDD+.

Il est essentiel d'amener le processus jusqu'à la base car ce sont les populations qui sont concernées au premier chef. Et il convient de véhiculer le message de façon claire et réaliste.